



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 MARS 2017

2017 / 02 / 02

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 25
REPRESENTES	: 05
ABSENTS	: 03
VOTANTS	: 30

Date de Convocation : 23 Mars 2017

Date d'Affichage : 23 Mars 2017

Secrétaire de Séance : Agnès MAUREL

.....  
Etaient présents :

Olivier FABRE, Janine BARENS, Michel MARTIN, Marie GUIRAUD, Françoise ROUQUETTE, André AMALRIC, Cathy ROQUES, Serge GORIN, Wilfried PÉNÉLA, Bruce WATSON, Laurent MONNIER, Pascale BORIES, Séverine ARMERO, Christophe ASSEMAT, Agnès MAUREL, Eric RAGAZ, Corine ALBERT, Stéphanie ETIENNE, Thierry ROUSSEL, Karine LOUP, Anne-Marie PRADES, Dolorès ISSA, Philippe BANCAL, Alexandre CENES, Fabienne CARAGUEL.

Etaient représentés :

Evelyne MARTY-MARINONE par Séverine ARMERO  
Chantal CASTAGNÉ par Agnès MAUREL  
Christine FOURIER par Dolorès ISSA  
Elizabeth ORIVES par Philippe BANCAL  
Renaud ROUANET par Anne-Marie PRADES

Etaient absents excusés :

Luc PICARD  
Gisèle PAULIN  
Florent ALVAREZ  
.....

### **OBJET : Vote des budgets et des taux d'imposition**

Vu l'avis favorable de la commission « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Affaires générales » en date du 28 mars 2017,

Vu les articles 2 et 3 de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale et fixant les conditions selon lesquelles les communes sont appelées à voter les taux des impôts directs locaux ;

Vu les articles 1636B sexies à decies du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant la nature des recettes fiscales de la section de fonctionnement ;

Vu l'état 1259 COM notifiant à la commune les bases prévisionnelles des taxes et les compensations fiscales pour 2017 ;

### **VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2017**

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré,

Fixe les taux d'imposition de l'exercice 2017 de la façon suivante :

<b>LIBELLÉ</b>	<b>TAUX VOTÉS 2017</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>13,35%</b>
<b>Taxe Foncier Bati</b>	<b>27,77%</b>
<b>Taxe Foncier Non Bati</b>	<b>79,20%</b>

**Adopté à l'unanimité.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture et  
certifié exécutoire le*